

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICES

I - FORMATION DU CONTRAT

Nos ventes et prestations sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat et toutes clauses contraires indiquées sur les documents commerciaux de nos Clients, sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Lorsqu'une proposition ou devis est établi par Ilos Micro, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales. En cas de commande reçue du Client, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par nous qu'après acceptation écrite (par Fax, Courrier ou E-mail) de notre part. C'est cette acceptation qui constituera dans ce cas les conditions particulières. Aucun retard ni aucune omission de notre part à nous prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions ne peut être interprété comme une renonciation à nous prévaloir de ladite condition.

II - VENTES DE MARCHANDISES ET SERVICES

Les marchandises agroalimentaire sont vendues en conformité avec les fiches techniques remises au client. Celles-ci répondent aux normes Européene et ISO 9001. l'informatique réponsd quant à elle aux normes CEE. Description des services :

La formation le conseil le développement sont réalisés suite à un devis approuvé par le client. Sauf cas contraire Ilos Micro reste propriétaire des sources des produits développé en son sein. Le dépannage est soumis à l'approbation du client via la fiche d'intervention. Sauf remarques mentionnées sur le document par le client les actions menées et le prix à payer sera celui résultant du temps et des pièces inscrite sur ce document et signé par les parties. Le service d'accès : S'il s'est abonné à ce service, le Client pourra accéder à Internet en se connectant à partir de son matériel informatique au Centre Serveur Ilos Micro, et ainsi accéder à l'information et aux services disponibles sur Internet. Ilos Micro fournira au Client un identifiant et un mot de passe confidentiels et personnels. Il incombe à l'utilisateur d'avoir les compétences et les outils nécessaires à la mise en place de la connexion sur son propre équipement. Le coût de connexion et notamment les consommations téléphoniques entre le poste de l'utilisateur et le Centre Serveur Ilos Micro, ainsi que tout autre frais lié aux services en ligne restent à la charge de l'abonné. Cette liste n'est pas limitative des services proposés par Ilos Micro. Sauf autres conditions spécifiques, tous les services proposés par Ilos Micro sont régis par les présentes conditions générales. Ilos Micro se réserve le droit d'apporter toute modification qu'il juge utile à ses services et aux présentes conditions générales.

2.1 Accès aux services : Les demandes d'abonnement aux services proposés sont honorées dans la limite de la disponibilité du Centre Serveur, en fonction de leur date d'arrivée. Le droit accordé au Client au titre des services proposés est personnel, incessible, et limité à la durée de l'abonnement, le Centre Serveur Ilos Micro sera accessible 7 jours sur 7, 24H/24, sauf cas de force majeur ou événement hors du contrôle de Ilos Micro et sous réserve des périodes d'interruption, et notamment des périodes de maintenance et des pannes éventuelles. L'accès au Centre Serveur se fait selon les protocoles en usage sur Internet. La connexion au Centre Serveur Ilos Micro n'est autorisée qu'à la condition que le Client utilise l'(ou les) identifiant(s) et le (ou les) mot(s) de passe, établis sur la base des indications qu'il a communiquées à Ilos Micro, qui se réserve le droit de changer cet (ou ces) identifiant(s) et/ou le (ou les) mots de passe pour des raisons d'ordre technique en respectant un préavis de quinze (15) jours. Toute connexion au Centre Serveur effectuée en utilisant le (ou les) mot(s) de passe et l' (ou les) identifiant(s) du Client sera réputée avoir été effectuée par le Client lui-même ou l'un de ses

préposés. En cas de perte ou de détournement le Client devra informer sans délai Ilos Micro.

2.2 Durée des abonnements aux services : Tout abonnement à un service proposé par Ilos Micro prend effet à compter de l'ouverture du service pour une durée minimum d'une année. Au terme de cette année, l'abonnement se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une quelconque des parties adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception 30 jour au moins avant le terme de la période contractuelle en cours. Ilos Micro n'assume aucune responsabilité sur le contenu, la nature ou les caractéristiques des données transitant par l'intermédiaire de son Centre Serveur. Ilos Micro ne consent aucune garantie, expresse, implicite, légale ou autre, concernant l'aptitude de ses services à répondre aux attentes et aux besoins particuliers du Client, et ne garantit aucun critère de performance ou de qualité particulier. Notamment Ilos Micro ne pourra être responsable de la fiabilité des transmissions des données, des temps d'accès, de transfert et de réponse, et ne garantit pas que les services seront ininterrompus ou exempts d'erreur.

III - MODIFICATIONS/ANNULATIONS DES COMMANDES

Les modifications ou annulations de commandes ne seront réputées acceptées qu'après l'accord écrit de Ilos Micro. Elles pourront donner lieu à la perception d'une indemnité forfaitaire.

IV - LIVRAISONS

4.1 Délais : Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les retards ne peuvent en aucun cas donner lieu au versement d'une indemnité. Les annulations pour retard dans la livraison ne seront acceptées que pour les marchandises ou prestations qui ne pourront être livrées vingt et un jours après une mise en demeure formelle de livraison adressée à Ilos Micro par lettre recommandée avec avis de réception. Ilos Micro sera libérée de ses obligations de livraison pour tout cas fortuit ou en cas de force majeure tel que inondations, incendies, grèves totales ou partielles, lock out... En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers Ilos Micro, quelle qu'en soit la cause.

4.2 Transports et risques : Sauf stipulation contraire, la livraison de nos marchandises est réputée effectuée à l'adresse du Client mentionné sur le devis ou le bon de commande. Sauf indication contraire, les frais éventuels résultant d'un changement d'adresse demandé par le Client seront supportés par ce dernier. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Cela s'applique également aux envois "franco de port". Si le transport est effectué par nos soins ou confié à un tiers, il est expressément admis que c'est à la demande du Client et à ses risques et périls.

V - RECEPTION

Lors de la livraison, le Client ou son représentant est tenu de vérifier l'état de la marchandise ou le bon fonctionnement de la prestation fournie et leur conformité avec la commande. Ilos Micro se dégage de toute responsabilité concernant des erreurs de quantité ou d'avaries constatées après la signature du récépissé de livraison. Toute réclamation pour non conformité ou vice apparent devra être signalée à Ilos Micro par courrier recommandé avec accusé de réception dans les trois jours suivant la réception de la marchandise ou de la prestation. Si la non conformité ou le vice apparent est reconnue, la responsabilité de notre société se limitera, à notre choix, soit à la correction de la non-conformité ou du vice, soit à l'échange de la marchandise pour remplacement, soit au remboursement de la commande, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts. La

défectuosité partielle d'une livraison ne peut justifier son rejet total. Aucune marchandise ne peut être renvoyée sans notre accord écrit préalable et nos instructions pour la réexpédition.

VI - PRIX

Sauf stipulation contraire, les prix de facturation sont ceux en vigueur selon notre barème au jour de la passation de la commande. Les tarifs sont communiqués sur simple demande. Ils sont modifiables sans préavis.

VII - CONDITIONS DE PAIEMENT

7.1 Sauf clause particulière contraire, les prix, hors abonnement, sont payables à réception de facture en informatique.

7.2 Les abonnements sont payables d'avance, le premier jour de chaque période contractuelle, par prélèvement bancaire. Toute période commencée est due. En cas de choix d'un abonnement avec renouvellement par périodes annuelles, le paiement pourra également être effectué par chèque bancaire à trente jours de la date de la facture. En cas de paiement par prélèvement bancaire, le Client sera redevable des éventuels frais d'impayé résultant d'un changement de son fait, notamment de domiciliation bancaire, dont il n'aurait pas prévenu Ilos Micro.

7.3 En cas de risque d'insolvabilité ou de détérioration du crédit du Client, Ilos Micro se réserve le droit d'exiger un paiement comptant ou la constitution de garanties avant l'exécution des commandes reçues. En cas d'impayé par le Client, Ilos Micro pourra retenir tous biens qu'elle détiendrait pour le compte du Client, jusqu'au règlement intégral des sommes dues en principal, frais et intérêts.

7.4 Tout escompte qui pourrait être accordé par nous selon des conditions particulières figurant au recto de la facture est déductible de notre chiffre d'affaires taxable ; en conséquence, le montant de la TVA indiqué sur nos factures et déductible pour l'acquéreur doit être diminué par ce dernier du montant de la TVA afférente à l'escompte accordé.

VIII - PENALITES

En cas de règlement échelonné selon un accord particulier conclu entre le Client et notre société, le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances entraîne l'exigibilité immédiate des autres échéances, même si ces dernières ont donné lieu à des traites. Tout incident de paiement à l'échéance prévue en cas d'abonnement à un service autorisera Ilos Micro à suspendre immédiatement l'accès à ce service jusqu'à réception complète du règlement. En outre, en cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente ou la prestation sera résiliée de plein droit si bon semble à Ilos Micro qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Dans le cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu sur simple demande de notre part au paiement de pénalités forfaitaire de 120,00€ HT (Cent vingt Euros) et à un taux égal à celui de la BCE majoré de 7 points. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement. En outre, les frais d'impayés seront supportés par le Client.

IX - RESILIATION - TERMINAISON

Ilos Micro se réserve le droit de résilier, sans préavis ni indemnité, tout abonnement et contrat en cours en cas de non respect par le Client de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales (sauf ce qui est spécialement prévu ci-dessus en cas d'incident de paiement) ou des conditions particulières, et

notamment en cas de diffusion de tous documents ou informations diffamatoires, contraires aux intérêts Ilos Micro et d'une manière générale illicites ou susceptibles de porter atteinte à une personne ou aux droits d'un tiers.

X - DIVERS

10.1 Toute réclamation et/ou contestation du Client à l'encontre de Ilos Micro devra être formulée par le Client sous 48 heures à compter de leur fait générateur, sous peine de déchéance. En cas de plainte à l'égard du Client, Ilos Micro sera en droit de suspendre immédiatement le Service en cause.

10.2 Sauf disposition contraire, le Client autorise Ilos Micro à citer son nom en tant que référence commerciale.

XI - RESERVES DE PROPRIETE

LES PRODUITS VENDUS RESTENT NOTRE PROPRIETE JUSQU'AU PAIEMENT EFFECTIF DE L'INTEGRALITE DU PRIX EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRE. A CET EGARD, NE CONSTITUE PAS UN PAIEMENT AU SENS DE LA PRESENTE CLAUSE, LA REMISE D'UNE TRAITE OU DE TOUT AUTRE TITRE CREAT UNE OBLIGATION DE PAYER. LE DEFAUT DE PAIEMENT DE L'UNE QUELCONQUE DES ECHEANCES PEUT ENTRAINER LA REVENDICATION DES MARCHANDISES. LES MARCHANDISES ENCORE EN POSSESSION SONT REPUTEES ETRE CELLES IMPAYEES. CES DISPOSITIONS NE FONT PAS OBSTACLE AU TRANSFERT A L'ACHETEUR, DES LA LIVRAISON, DES RISQUES DE PERTE ET DETERIORATION DES MARCHANDISES VENDUES AINSI QUE DES DOMMAGES QU'ILS POURRAIENT OCCASIONNER.

XII - REGLEMENT DES LITIGES

TOUTES LES CONTESTATIONS RELATIVES AUX PRESENTES, AUX COMMANDES OU AUX VENTES SERONT DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR, MEME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

certain services ne sont pas encore disponible et n'entre donc pas pour l'instant dans ces conditions générales